

DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 24 mars 2023 à 8H30 se sont réunis à Alixan les membres du bureau

Etaient présent(e)s : Xavier ANGELI, Jean-Louis BONNET, Lionel BRARD, Jacques DUBAY, Sylvie GAUCHER, Christian GAUTHIER, Dominique GENTIAL, Philippe HOURDOU, Fabrice LARUE, Franck SOULIGNAC, Jean-Paul VALETTE.

Etaient excusé(e)s : Françoise CHAZAL, Yann EYSSAUTIER, Philippe LABADENS, Michel MIZZI, Jean-Louis VASSY.

Date de convocation : 15 mars 2023 - Nombre de membres en exercice : 17 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de pouvoirs : 0

Objet : Avis du syndicat mixte sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Mercurol-Veaunes

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°22-02 du 1^{er} février 2022 du comité syndical déléguant au Bureau l'émission des avis sur les documents d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT,

Vu le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Mercurol-Veaunes transmis par la commune au Syndicat le 03 mars 2023,

Vu les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 14 mars 2023,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme,

LE BUREAU SYNDICAL,

après délibération et à l'unanimité des membres votants soit 11 voix pour,

DÉCIDE :

De donner un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Mercurol-Veaunes, assorti de la remarque suivante :

- Le règlement de la zone UEp doit imposer la réalisation d'un pourcentage d'espace vert paysager qualitatif intégrant des arbres de haute tige, afin de conforter la gestion des eaux pluviales à la parcelle et d'améliorer la qualité environnementale du projet.

D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Lionel BRARD

Président

